



page 1

- 2021 : grêle et hautes eaux en abondance
- Rabais sur les primes 2022
- Protection contre les dangers naturels

page 2

- Indice d'assurance inchangé
- Actualité ECA

page 3

- Alarme-Météo
- Évolution des sinistres au cours des 20 dernières années

page 4

- Subvention des mesures de prévention
- Batteries au lithium-ion

2021 : grêle et hautes eaux en abondance

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas sous l'angle de la sinistralité. Si l'ECA Jura avait recensé pour cinq millions de francs de dommages causés par le feu lors de l'exercice 2020, il dénombre seulement 145 dossiers représentant un coût de 1'680'000 francs en 2021. Il en va tout autrement en ce qui concerne les dommages dus aux éléments de la nature puisque ces derniers coûteront plus de 5,5 millions de francs en 2021 pour 1'200 dossiers. Les causes de dommages les plus nombreuses et les plus coûteuses auront été les inondations dues aux crues et au ruissel-

lement, avec 345 dossiers, représentant une charge présumée de 2'700'000 francs, et les 705 bâtiments grêlés pour un coût estimé à 2'500'000 francs. Tous sinistres confondus, nous nous situons environ 10 % au-dessus de la moyenne des 20 dernières années.

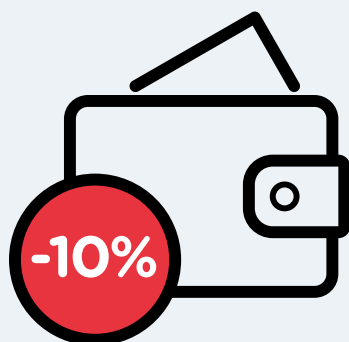
Le rendement des capitaux est le second élément d'importance permettant de mesurer le résultat d'exploitation. Or, ce dernier est réjouissant et se situe bien au-dessus des rendements espérés. Grâce à ce résultat, les comptes pourront boucler favorablement, même si les orages de cet été ne laissent pas présager un résultat si satisfaisant.

La formation des sapeurs-pompiers a heureusement pu être dispensée normalement après une année 2020 marquée par l'annulation de nombreux cours, la faute à la crise sanitaire. Un certain rattrapage a même pu être opéré grâce à la mise sur pied d'un cours supplémentaire permettant ainsi aux SIS et aux centres de renfort de pouvoir mieux encore remplir leur mission avec des sapeurs-pompiers bénéficiant d'une formation à la hauteur des exigences de leur tâche.

François-Xavier Boillat
Directeur

Rabais sur les primes 2022

Le Conseil d'administration de l'ECA Jura a, dans sa séance du 3 décembre 2021, décidé d'accorder un rabais de 10% sur les primes de base 2022. À noter toutefois que ce rabais ne s'applique qu'à la prime de base et ne concerne pas les surprimes ou la prime liée à la prévention. Ce rabais a pu être octroyé grâce au bon résultat comptable de l'exercice 2021 et correspond à une économie d'un peu plus d'un million de francs pour l'ensemble des propriétaires jurassiens.



Protection contre les dangers naturels: une plate-forme conçue pour la prévention

La plate-forme d'informations www.protection-dangers-naturels.ch offre aux propriétaires, aux maîtres d'ouvrage et aux spécialistes de la construction une vue d'ensemble des modes de construction capables de résister aux dangers naturels. En 2021, la plate-forme a subi une refonte et s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités. Grâce au «check-up des dangers naturels», les propriétaires peuvent vérifier rapidement à quels dangers naturels leurs biens sont exposés, simplement en saisissant les adresses correspondantes. La plate-forme d'information accède aux cartes cantonales des dangers et à de nombreuses autres cartes des aléas. En quelques secondes, elle donne un aperçu de tous les dangers naturels significatifs à l'emplacement recherché et propose également des solutions adaptées à la situation afin d'améliorer la protection des bâtiments. En plus des degrés de danger, l'aperçu contient diffé-

rentes cartes avec des légendes et affiche les données de contact des services cantonaux ainsi que les liens directs vers les géoportails cantonaux. En cherchant par coordonnées géographiques ou par numéro de parcelle, on peut aussi localiser des emplacements sans adresse.

La plate-forme «Protection contre les dangers naturels» a été créée par les établissements cantonaux d'assurance et est soutenue aujourd'hui par une alliance unique en Suisse d'acteurs importants du domaine de la protection des bâtiments: l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA, l'Association Suisse des propriétaires fonciers APF, l'Association des Communes Suisses ACS, l'Association Suisse d'Assurances ASA, la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA ainsi que l'Union des Banques Cantonales Suisses UBCS.

Indice d'assurance inchangé

L'indice d'assurance pratiqué par l'ECA Jura doit être adapté lorsque l'indice des prix de la construction subit une modification de plus de 5 %. Malgré une sensible hausse des prix de certains matériaux de construction au cours de l'année écoulée, le dernier relevé de l'indice zurichois du coût de la construction d'avril 2021 est, une fois

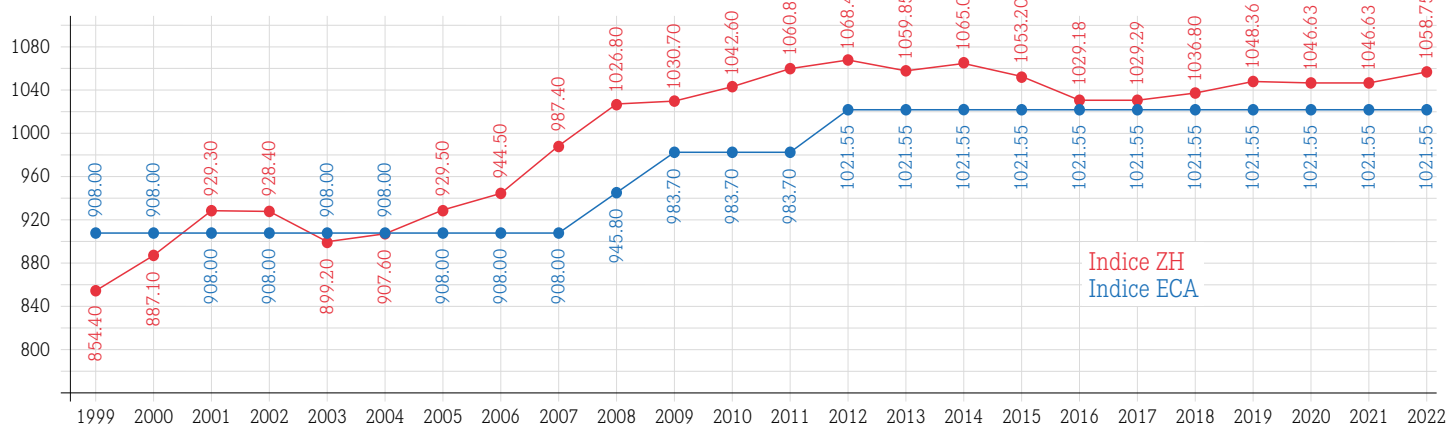
encore, resté stable. À ce jour, cet indice zurichois n'est supérieur que de 3,64 % à celui pratiqué par l'ECA Jura.

Pour l'année 2022, le Conseil d'administration a donc décidé de maintenir l'indice à 135, soit à un niveau identique à celui pratiqué l'année précédente. La dernière

variation de l'indice remonte à l'année 2012 avec une augmentation de 130 à 135 points.

Les sommes assurées figurant dans le bordereau des primes annuelles sont donc identiques à celles de 2021, à l'exception des bâtiments ayant fait l'objet d'une nouvelle estimation dans le courant de l'année 2021.

Évolution de l'indice



Actualité ECA

M^{me} **Sylvie Gehriger**, collaboratrice au service des estimations – sinistres, a été honorée pour ses 30 années de services. Quant à M. **Philippe Vallat**, rattaché à la centrale d'alarme de la police cantonale mais employé de l'ECA Jura, il met ses compétences à disposition de son employeur depuis 25 ans déjà. Nous adressons nos vifs et sincères remerciements à ces deux collaborateurs pour leur fidélité et leur professionnalisme.

M. **Jean Kittel** a fait valoir son droit à une retraite anticipée. Il quittera ses fonctions à fin mars 2022, après plus de douze années de travail à l'ECA Jura en qualité d'expert en protection incendie. Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Chez les sapeurs-pompiers jurassiens, M. **Didier Gisiger**, commandant du Centre de Renfort de Delémont a démissionné de

son poste d'inspecteur cantonal des SIS au 31 décembre 2021. Il a été remplacé par M. **Xavier Dobler**. Atteints par la limite d'âge, MM. **Pierre Mathis** et **Pascal Monney** ont quitté leurs fonctions d'expert sapeurs-pompiers en fin d'année passée. Nous saluons le grand engagement de ces figures du monde des sapeurs-pompiers jurassiens et les remercions de leur engagement sans faille.



Sylvie Gehriger



Philippe Vallat



Xavier Dobler



Damien Berberat



René Rouer



Kewin Salomon



Noé Vallat



Arnaud Bregnard

Les instructeurs jurassiens peuvent désormais compter sur trois nouveaux collègues, MM. **Damien Berberat** et **René Rouer** incorporés au SIS 6/12 et M. **Kewin Salomon**, rattaché au SIS Haute-Sorne et au CR de Porrentruy; ils ont en effet brillamment terminé leur cursus de formation et seront à disposition pour dispenser leurs connaissances dans les cours cantonaux dès le printemps 2022. Nous les félicitons pour l'obtention de leur certificat d'instructeur et les remercions pour leur investissement en faveur des sapeurs-pompiers jurassiens.

M. **Noé Vallat** a été nommé estimateur d'arrondissement pour les Franches-Montagnes. Quant à M. **Arnaud Bregnard**, il remplace M. **Ludovic Kaempf**, démissionnaire, au poste d'expert pour les installations techniques. Tous deux ont débuté leurs activités en janvier 2022.



Vous souhaitez devenir un acteur de la prévention contre les dommages causés par les éléments de la nature ?

C'est simple : scannez et installez l'application Alarme Météo.



L'application météo pour la Suisse



Météo actuelle et prévisions du temps

Informations météorologiques précises, y compris l'affichage du cours de température et la quantité de précipitations, l'indication du vent et la durée d'ensoleillement. Avec les radars de précipitations et d'éclairs ainsi que les cartes d'intempéries, de prévisions et de crues.



Alertes en cas d'intempéries

Alarme-Météo vous avertit des dangers naturels par notification push. Définissez vous-même pour quels types d'intempéries et pour quel degré de dangers vous voulez recevoir les alarmes : pluie, vent & tempête, crue, gel, neige ou orage et grêle.



Livecams

Visualisez la météo en temps réel. Alarme-Météo vous offre, en coopération avec Seitz Phototechnics SA, des images panoramiques 360° en haute définition et zoomables de plus de 200 emplacements en Suisse.



Évenemétéo

Alarme-Météo informe, grâce aux notifications push, sur le déroulement de différentes manifestations outdoor. Ajoutez l'événement désiré à vos favoris et sélectionnez la date de votre visite.

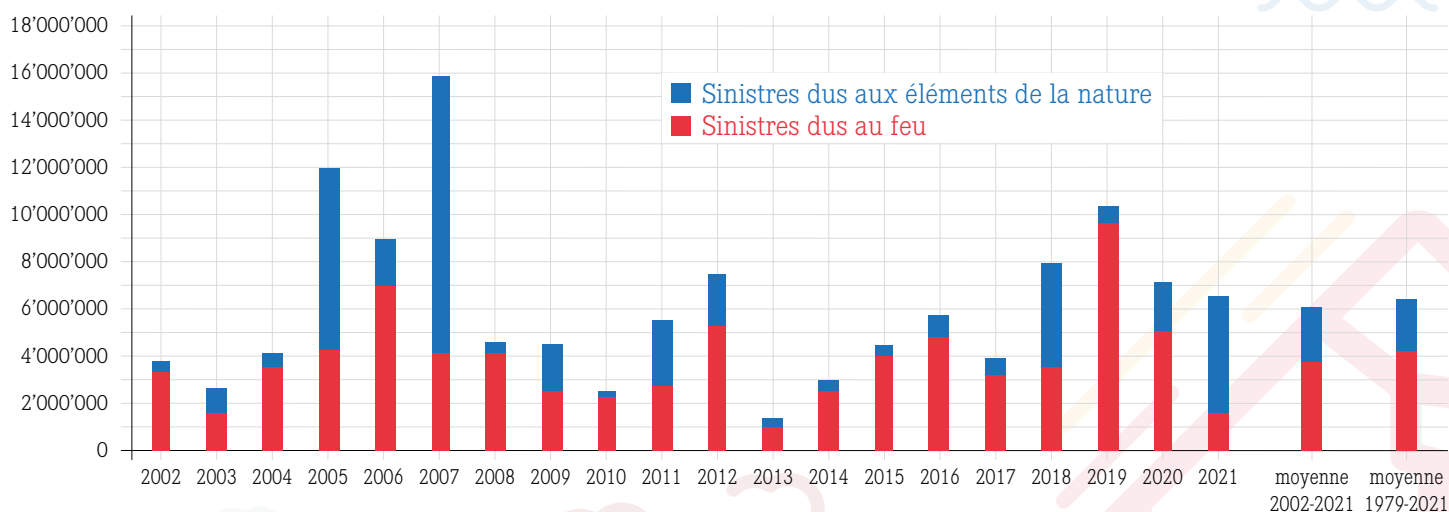
Vous êtes organisateur d'une manifestation en plein air ? Ajoutez votre événement dans Alarme-Météo et offrez à vos visiteurs une valeur ajoutée : <https://alarmemeteo.ch/evenemeteo/organisateurs/>



Scanner et installer Alarme-Météo gratuitement sur votre smartphone ou tablette.


Recommandé par les Assurances immobilières cantonales.

Évolution des sinistres au cours des 20 dernières années




Subvention des mesures de prévention

Durant les années 2020 et 2021, l'ECA Jura a procédé à la révision de ses directives sur les subsides.

 La **directive ECA Jura sur les subsides** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle fixe l'ensemble des dispositions liées aux subsides octroyés par l'ECA Jura dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les incendies et les dangers naturels.

L'ensemble des mesures subventionnées par l'ECA Jura sont décrites dans ce document, de même que les taux de subventions et les procédures à respecter pour demander le versement d'un subside.


 La **directive sur les conditions pour l'octroi de subside des installations d'adduction en eau d'extinction** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

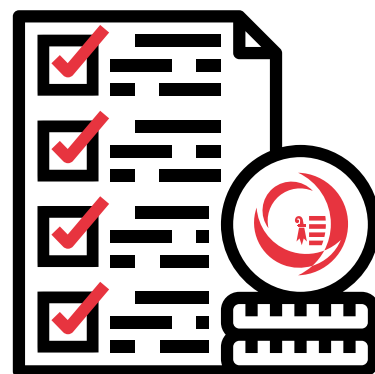
Cette directive fixe les dispositions particulières liées aux subsides octroyés par l'ECA Jura pour la création, l'extension ou

le remplacement des réseaux d'eau servant à l'extinction.

L'ensemble des conditions à respecter pour qu'un projet d'adduction d'eau servant à la défense incendie puisse prétendre à une subvention de la part de l'ECA Jura sont fixées dans ce document.

Les taux de subventions pour le remplacement de conduites d'alimentation en eau à l'intérieur des localités ont ainsi été augmentés de 50 %. De plus, chaque nouvel hydrant sera subventionné à raison de 4'000 francs par hydrant (auparavant 3'500 francs). Le remplacement des hydrants sera de 2'000 francs par hydrant (auparavant 1'750 francs).

 Le **règlement du 26 juin 2008 sur l'utilisation de la provision pour les mesures de protection générales contre les inondations** a été révisé avec effet au 1^{er} janvier 2022.



Ce règlement fixe les modalités d'utilisation de la provision pour les mesures générales de protection contre les inondations.

Cette provision a été créée pour permettre à l'ECA Jura de soutenir certains projets de mesures de protection générales prises par les collectivités publiques pour la protection des zones bâties contre les inondations.

Ces trois documents sont consultables sur notre site internet: www.eca-jura.ch/fr/Prestations/subventions.html.



Batteries au lithium-ion



Les batteries lithium-ion (BLI) sont utilisées comme sources d'énergie électrique dans de nombreux appareils du quotidien. Qu'il s'agisse des téléphones et ordinateurs portables, des outils de bricolage ou encore des vélos électriques, la plupart des ménages possèdent des appareils fonctionnant grâce à cette technologie, qui permet de disposer de batteries puissantes et rapidement rechargeables.

Leur contenu énergétique étant plusieurs fois supérieur à celui des batteries classiques, l'étendue des dégâts en cas d'incendie peut être considérablement augmentée.

Les batteries lithium-ion peuvent également prendre feu d'elles-mêmes à cause d'une surcharge électrique, lors d'une mise en charge après une longue période de non utilisation, en cas d'endommagement de la batterie (par exemple en cas de chute de l'appareil) ou si son utilisation n'est pas appropriée.

Recharger correctement les batteries

De fréquents incendies sont provoqués lors du chargement des batteries. Quelques précautions permettent de limiter les risques.

- **Utiliser le chargeur d'origine de l'appareil.**

- **Déposer la batterie à charger sur une surface plane et incombustible**, éloignée de matériaux inflammables. Il convient en particulier de ne pas déposer l'appareil à recharger sur un lit ou un canapé. Les ordinateurs portables présentent aussi un risque d'incendie, car les couvertures et coussins pourraient recouvrir les fentes d'aération et provoquer une surchauffe de l'appareil.

- **Surveiller l'appareil lorsqu'il est en charge**, d'autant plus si la batterie n'a pas été utilisée durant un certain temps et qu'elle est rechargée à nouveau. Le risque d'incendie lors de la recharge est en effet nettement augmenté si la batterie a subi une décharge profonde.

- **Débrancher l'appareil du chargeur lorsque la recharge est terminée.** Débrancher également le chargeur de la prise murale.

- **Ne pas charger les appareils la nuit.** Outre le fait que l'appareil n'est pas surveillé, le niveau de la batterie descend régulièrement de quelques pour cent au cours de la nuit et le processus de recharge recommence. Ces petits processus de recharge sont nocifs pour la batterie à long terme.

Stocker les batteries et appareils en toute sécurité

Un stockage adéquat permet de prolonger la vie des appareils ainsi que leur batterie et de limiter les risques d'incendie.

- **Protéger les batteries de l'humidité.**

- Ne pas laisser les appareils **au soleil**, par exemple dans une voiture, **ou dans un lieu très froid**, comme un garage.

- **Vérifier régulièrement que la batterie n'est pas endommagée**, surtout après une chute. Les dommages mécaniques pourraient causer des courts-circuits internes. Demander conseil à un spécialiste en cas de doute.

- **Rapporter les batteries qui ne sont plus utilisées dans un magasin spécialisé ou les éliminer à un point de collecte.**

Vous pouvez retrouver ces conseils de prévention incendie, et bien d'autres encore, sur le site internet du CIPI (Centre d'information pour la prévention des incendies) www.bfb-cipi.ch.

